



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 13 DECEMBRE 2018

Présidence M. Patrick OPPLIGER
Sont présents 43 Conseillères et Conseillers sur 55

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- Vu le Préavis municipal N°26 / 2018 « **Budget 2019** », adopté en séance du 5 novembre 2018 ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

d'approuver le budget ordinaire de la commune pour 2019 présentant, **après un amendement**, un excédent de charges de CHF 749'000.- soit :

Amendement : « Economie de CHF 12'500.- en supprimant la peinture des fenêtres de la maison de commune »

Ceci représente une « Diminution de charges de CHF 12'500.- sur le budget global 2019 »

Cet amendement modifie le résultat, l'excédent de charges étant diminué d'autant.

Ainsi délibéré en séance du 13 décembre 2018

Le Président :

Patrick OPPLIGER

Avis affiché le 17. 12. 2018



La Secrétaire :

Manuela KAUFMANN